



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 2 mars 2023
Procès-verbal

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le jeudi 2 mars 2023, à 18 h, Salle des fêtes, Grande rue à Arçay, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée à domicile par envoi dématérialisé le 24 février 2023 et affichée le 24 février 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT.

Excusés : Yann GALUT, Richard BOUDET, Evelyne SEGUIN, Christine CHEZE-DHO.

Absents : Marie-Christine BAUDOUIN, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA.

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
M. Pascal QUENEZ	Directeur du Service Urbanisme
M. Hugues MARUFFY	Chef de Projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
M. Pierre-Marie LAHIERRE	Adjoint au responsable du Service des Assemblées

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 10.

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 16 février 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 16 février 2023 à l'unanimité.

1. Allée François Arago - Parcelle HK 528 - Cession à la Société THYSSENKRUPP MATERIALS

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'autoriser la cession à la société THYSSENKRUPP MATERIALS, ou à toute personne morale ou physique s'y substituant, de la parcelle HK 528, sise zone d'activité des Danjons - allée François Arago à Bourges, d'une superficie d'environ 5 002 m², au prix de 100 040 € HT ;
- de laisser les frais et droits de l'acte de vente à la charge de l'acquéreur qui s'y oblige ;

- d'autoriser l'acquéreur à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols préalablement à la signature de l'acte de vente ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avant contrat, l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

2. IMEP - Demande de subvention Espaces Libres Savoirs (ELS) auprès de la Région

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Patrick BARNIER

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de solliciter auprès de la Région Centre-Val-de-Loire une subvention de 10 000 € au titre de l'action « Espace Libre Savoirs pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec la Région Centre-Val de Loire.

3. Convention spéciale de déversement des eaux usées du Centre de Gérontologie des Prés Fichaux (Taillegrain) dans les infrastructures d'assainissement de Bourges Plus

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Mme Corinne LEFEBVRE rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la convention spéciale de déversement des eaux usées du Centre de Gérontologie des Prés Fichaux (Taillegrain) dans les infrastructures d'assainissement de Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

4. Convention spéciale de déversement des eaux usées de VIA LOGISTIQUE dans les infrastructures d'assainissement de Bourges Plus

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Mme Corinne LEFEBVRE rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la présente convention de rejets ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer celle-ci et toute pièce s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 15.

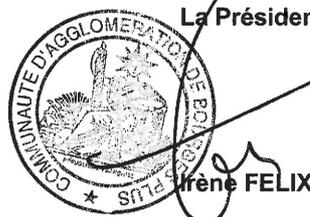
Fait à Bourges, le . - 9 MARS 2023

Le Secrétaire



Marc STOQUERT
Membre du bureau

La Présidente,



Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.